

LES REFUGIES IVOIRIENS DANS LE MONDE : DES ENTRAVES A UN RETOUR DANS LEUR PAYS D'ORIGINE (2002-2020)

Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE

Université Félix Houphouët- Boigny

jeanboscoesse@gmail.com

Résumé

*La période 2002-2011 a été pour la Côte d'Ivoire la plus instable. Car elle fut la plus sombre à cause des événements dramatiques qui ont fait des milliers de morts et de nombreux réfugiés ivoiriens dans le monde. Malgré la paix retrouvée en 2011, ils étaient encore des milliers de réfugiés ivoiriens dans les pays d'asile, pendant que les rapatriements étaient organisés par le HCR, les autorités ivoiriennes et les pays d'asile. A partir de ce constat, **qu'est ce qui explique la réticence des réfugiés ivoiriens à opter pour un retour volontaire dans leur pays d'origine ?** L'objectif de cette étude est de comprendre les entraves au retour des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine. Cette étude est une contribution théorique et fondamentale. Elle s'appuie sur l'analyse des sources gouvernementales, des sources des organisations humanitaires, des sources onusiennes et des documents relatifs à certains aspects de cette thématique. Celle-ci s'appuie également sur l'exploitation des travaux antérieurs et récents qui abordent certains aspects du sujet. Le croisement de ces différents documents nous a permis de répondre à notre problématique.*

Mots clés : *réfugiés, monde, entrave, retour, pays d'origine.*

Abstract

*The period 2002-2011 was the most unstable for Côte d'Ivoire. Because it was the darkest, because of the dramatic events, that killed thousands and many Ivorian refugees around the world. Despite the peace restored in 2011, there were thousands of Ivorian refugees in countries of asylum, while repatriations were organized by the UNHCR, the Ivorian authorities and the countries of asylum. Based on this observation, **what explains the reluctance of Ivorian refugees to opt for a voluntary return to their country of origin?** The objective of this study is to understand the obstacles to the return of Ivorian refugees to their country of origin. This study is a theoretical and fundamental contribution. It is based on the analysis of government sources, sources from humanitarian organizations, UN sources and documents relating to certain aspects of this theme. This is based also on the exploitation of previous and recent works that address certain aspects of the subject. The crossing of these different documents allowed us to answer our problem.*

Keywords: *refugees, world, obstacle, return, country of origin.*

Introduction

Le choix de cette thématique se justifie par notre volonté de connaître les entraves au retour de certains réfugiés ivoiriens dans leur pays

d'origine. Dans la mesure où, en dépit des organisations des rapatriements volontaires, certains réfugiés sont encore dans les pays d'asile. Par ailleurs, depuis la crise militaro-politique du 19 septembre 2002 jusqu'à l'adoption de la clause de cessation du statut des réfugiés ivoiriens le 20 juin 2020, la majorité des réfugiés ivoiriens avaient opté pour un retour volontaire dans leur pays d'origine. Malgré les efforts déployés par le gouvernement ivoirien épaulé dans sa tâche par le Haut Commissariat aux Réfugiés(HCR) et les pays d'asile pour faciliter leur rapatriement, beaucoup de réfugiés ivoiriens demeuraient encore dans les pays d'asile. Si certains réfugiés ivoiriens affichent leur refus à regagner leur pays d'origine, cela voudrait dire qu'il existe des obstacles à leur retour. Des problèmes qui ne favorisent pas le retour volontaire et en toute sécurité.

De ce fait, **qu'est ce qui peut expliquer la réticence de certains réfugiés ivoiriens à opter pour un retour volontaire dans leur pays d'origine ?** L'objectif de cette contribution est de mettre en lumière les obstacles au retour des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine. Pour ce faire, cette étude qui est une contribution théorique et fondamentale s'appuie sur une pluralité de sources, qui est constituée des sources gouvernementales, des sources des organisations humanitaires, et des documents officiels qui abordent la question des difficultés qui empêchent certains réfugiés ivoiriens à regagner leur pays d'origine. Elle s'appuie également sur des travaux antérieurs et récents qui abordent certains aspects de cette thématique. L'exploitation de tous ces documents nous a permis de répondre à notre préoccupation majeure énoncée dans la problématique.

I- Les entraves sécuritaires au retour des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine (2002-2020)

Il s'agit ici d'analyser la peur des représailles, les craintes d'enlèvement, la question du désarmement ainsi que les attaques de mercenaires qui contraignent certains réfugiés ivoiriens à rester dans les pays d'accueil à travers le monde.

1-1-La peur des représailles et la crainte d'enlèvement

La peur des représailles s'explique par les conséquences dramatiques des crises armées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Pendant ces différentes crises, les populations ont subi des violences de tout genre, d'autres parmi elles ont été des acteurs. Et comme, ils sont devenus des

réfugiés par les circonstances, ils ont peur qu'ils subissent des exactions. D'ailleurs, une étude de la commission nationale d'enquête (Rapport CNE, 2012, p.8) montre que « Dans les quartiers, on a assisté à une généralisation des violences et autres violations des droits de l'homme. Les populations ont été témoins ou victimes d'exactions graves dont des exécutions sommaires, des viols de femmes, des disparitions de personnes. (Rapport CNE, 2012, p.8)

Selon une étude de l'IRIN publiée le 19 décembre 2013 « la peur des représailles empêche les milliers d'ivoiriens qui ont trouvé refuge au Ghana et au Togo après les violences survenues au lendemain des élections présidentielles de 2010-2011 de rentrer en Côte d'Ivoire. (IRIN, 2013 cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.404)

D'après l'étude menée par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco (2021, p.404) cette peur des représailles a fait chuté le nombre de rapatriés ivoiriens en provenance du Ghana et du Togo en 2013.

Dans cette perspective « Sur les 12 500 Ivoiriens qui se sont enfuis au Ghana et au Togo, seuls 710 sont rentrés chez eux, selon le Service d'aide d'assistance aux réfugiés et aux apatrides (SAARA) de la Côte d'Ivoire ». (ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.404)

Des réfugiés ont dit à l'équipe de l'IRIN que la principale raison pour laquelle ils ne sont pas encore rentrés chez eux en 2013 est qu'ils ont peur de l'armée ivoirienne. Ainsi, le témoignage d'un ancien étudiant réfugié au Ghana en 2013 nous permet de mieux comprendre cette situation de peur des représailles qui les empêchent de rentrer dans leur pays d'origine (IRIN, 2013 cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.405)

« Quand vous rentrez chez vous, c'est comme si certaines personnes vous avaient attendu pour vous tuer. Ils attendent un peu avant de venir pour vous. Certains ne rentreront jamais. En septembre, trois d'entre nous sommes retournés à Abidjan. Deux soirs, les soldats des FRCI sont venus chez nous. La menace était réelle et nous avons décidé de nous en fuir à nouveau au Ghana. Dans ces circonstances, il est difficile de penser à rentrer, même si nous savons qu'ils peuvent nous retrouver là où nous nous trouvons. (IRIN, 2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.405)

Adrien Koné, qui s'est présenté comme un fervent partisan du mouvement des jeunes, a lui aussi indiqué qu'il avait dû repartir au Ghana en 2013, car il craignait les représailles des troupes des FRCI. « À Abidjan, j'avais l'impression d'être suivi en permanence. Dans le quartier,

des personnes qui disaient appartenir aux FRCI avaient été informées de mon retour. Finalement, je suis resté deux nuits avant de repartir à Accra » (IRIN, 2013, cité par ESSE Kouamé, 2021, p.405)

Parmi les réfugiés ivoiriens ayant trouvé refuge au Libéria, Justine Kaszuba (2013, p.39) a interrogé certains d'entre eux pendant son enquête au mois d'août 2013, elle nous fait savoir que « beaucoup souffrent de traumatismes qui persistent et les empêchent de rentrer ». (Justine Kaszuba, 2013, p.39)

Les violences que les réfugiés ivoiriens ont subies les ont traumatisés, si l'on y ajoute la peur des représailles, nous comprendrions dans quelle mesure les violences engendrent les représailles au sein de la population. C'est la raison pour laquelle, selon Justine Kaszuba (2013, p.40) « Ces personnes victimes d'exactions pendant la guerre sont susceptibles de ne jamais rentrer en Côte d'Ivoire. Il faudra donc qu'une autre solution durable soit envisagée » (Justine Kaszuba, 2013, p.40). Cette réalité d'insécurité des réfugiés ivoiriens est constatée chez les réfugiés ivoiriens qui ont trouvé asile au Libéria pendant la crise postélectorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire. Etant donné que, la majorité de ces réfugiés viennent de la région de l'ouest, laquelle la région a payé le lourd tribut des différentes crises armées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Dans cette optique, Justine Kaszuba (2013, p. 37) nous fait savoir que « Dans le camp de Little Wlebo, ce sentiment d'insécurité est prédominant. Lors des différentes conversations que nous avons menées, plusieurs personnes ont affirmé que leur vie serait en danger à leur retour en Côte d'Ivoire » (Justine Kaszuba, 2013, p. 37). Cette crainte d'enlèvement que certains réfugiés ivoiriens évoquent comme obstacle à leur retour est due au fait que certains parmi eux ont été des acteurs majeurs de cette crise. Donc, ils ont peur des représailles dès leur retour, même si cela n'est pas une évidence. Sur ce point, une étude du HCR (rapport, 2014, p.9) souligne le rôle de certains réfugiés ivoiriens ayant trouvé l'asile au Libéria dans des attaques contre l'armée ivoirienne « L'Expert indépendant a été informé que le 17 février 2014, un groupe de 21 réfugiés du camp de *Little Wlebo* au Libéria ont été arrêtés par les autorités libériennes et transférés de force en Côte d'Ivoire, au motif de leur participation présumée à des attaques contre les forces de sécurité » (rapport HCR A/HRC/26/56, 2014, p.9)

Ces attaques contre l'armée ivoirienne sont souvent attribuées aux mercenaires de plusieurs nationalités. Or, celles-ci n'encouragent pas le retour volontaire des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine. Ce qui constitue des entraves à leur retour.

1.2. Attaques de mercenaires et problèmes de désarmement

Il convient d'indiquer que la zone Ouest de la Côte d'Ivoire est réputée par ces attaques de mercenaires. En la matière, depuis 2012, cette zone est confrontée aux attaques de mercenaires. La preuve, une étude du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) met en exergue plusieurs attaques dans cette zone. Selon cette étude (rapport, OCHA, 2013, p.8) « En juin 2012, des attaques ainsi qu'une embuscade sur l'axe T'ai-Para, dans l'Ouest du pays, ont causé la mort d'environ dix civils. Ces attaques (Sakré,T'ai,Pekhan) contribuent à l'instabilité et fragilisent les retours ». (Rapport OCHA, 2013,p.8) .Ainsi , ces attaques sont des entraves au retour des réfugiés ivoiriens notamment ceux qui ont trouvé refuge au Libéria. Par ailleurs, ces attaques empêchent le retour volontaire des réfugiés ivoiriens qui sont au Libéria. C'est ce qui nous démontre Justine Kaszuba (2013, p.33) quant elle écrit « Parmi les évènements survenus en 2012, un évènement marquant a stoppé net les retours vers la Côte d'Ivoire en 2012 des réfugiés ivoiriens en provenance du Libéria : l'attaque du camp de déplacés de Nahibly dans la région du Duékoué en Côte d'Ivoire ». (Justine Kaszuba, 2013, p.33). Ces différentes attaques quelles soient contre l'armée ivoirienne ou contre des camps de déplacés internes montrent le degré d'insécurité qui règne dans cette zone. Ce qui n'est pas bénéfique pour les réfugiés ivoiriens qui ont tant souffert des crises armées en Côte d'Ivoire. Et donc, cela ne favorise pas non plus leur retour dans leur pays d'origine. D'après Justine Kaszuba, (2013, p .33) « De manière générale, le moindre soubresaut dans la région ralentit voire stop les rappariements. Bien souvent, la peur des réfugiés l'emporte sur leur volonté de retourner en Côte d'Ivoire » (Justine Kaszuba, 2013, p.33). Ce constat est valable pour les réfugiés ivoiriens qui se retrouvent au Ghana. Dans la mesure où, certains parmi eux ont été des acteurs majeurs de la crise postélectorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire. Sur cet aspect, selon l'IRIN cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco (2021, p.405) « Dans un rapport rédigé par un panel d'experts des Nations Unies au début du mois décembre 2013, les autorités ghanéennes ont indiqué que la Côte d'Ivoire avait envoyé des commandos au Ghana pour enlever ou éliminer des exilés pro-Gbagbo et qu'elles avaient réussi à contrecarrer deux tentatives. (IRIN, 2013, Cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco , 2021,p .405) .Dans le même temps selon ce rapport « des personnes exilées au Ghana auraient engagé des mercenaires pour perpétrer des attaques en Côte d'Ivoire ». (IRIN,2013, Cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco ,p.405). De ce fait, nous comprenons les inquiétudes des réfugiés

ivoiriens qui ont trouvé refuge au Ghana. Puisque certains auraient été impliqués dans des tentatives d'attaques contre la Côte d'Ivoire. Toute chose qui freine tout élan de retour. Ce qui constitue un obstacle à leur retour dans leur pays d'origine. En outre, Ann Encontre la représentante du HCR en 2013, en Côte d'Ivoire a souligné que « ces rapports et ces informations, s'ils ne sont pas corroborés, risquent de dissuader certains réfugiés de rentrer chez eux ». (IRIN, 2013, Cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.406). Nul doute, ces attaques ne sont pas de nature à encourager le retour volontaire des réfugiés ivoiriens d'où qu'ils soient. C'est également le cas des réfugiés ivoiriens du Libéria. Comme le montre une étude réalisée en 2012 (rapport JAM, 2012, p.2) dans la zone Ouest. « Les attaques armées à répétition depuis Avril 2012 dans l'ouest de la Côte d'Ivoire ont négativement affectées le désir de retour des réfugiés .Ainsi, les réfugiés ivoiriens hésitent ou modifient leurs projets de retour » (rapport JAM, 2012, p.2). Comme conséquence à ces attaques de mercenaires, il y a la réduction du nombre de rapatriés ivoiriens en provenance du Libéria en 2012 et 2013. Ce qui explique combien de fois ces attaques sont des entraves au retour des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine. Dans ce sens le HCR (rapport, 2013, p.2) montre que « Entre juin et octobre 2012, le nombre de candidats au retour volontaire a chuté du fait des attaques sporadiques dans certaines localités du pays. Il en a été de même en mars et avril 2013, après les attaques dans la périphérie de Toulepleu » (rapport HCR, 2013, p.2). Hormis, ces attaques, la question du désarmement est aussi une problématique qui entrave le retour volontaire des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine. Ainsi, le problème du désarmement met en lumière les difficultés liées à la sécurité des personnes. Ce qui n'encourage pas les réfugiés ivoiriens à opter pour un retour volontaire. La peur de ce que leur sécurité ne soit pas garantie les pousse à demeurer dans les pays d'asile aussi longtemps que possible. Pour Justine Kaszuba (2013, p.20) « La grande quantité d'armes en circulation sur la totalité du territoire, aggrave les risques qu'encourent les populations civiles et effraient les populations réfugiées qui voudraient rentrer en Côte d'Ivoire » (Kaszuba Justine, 2013, p.20). Il est vrai que la question du désarmement fait partir des contraintes au retour des réfugiés ivoiriens. Mais sa résolution pourra permettre le retour des réfugiés ivoiriens. Pour ce faire, des structures étatiques ont été mises en place. Puisque cela sera bénéfique pour ceux qui ont eu des responsabilités (c'est-à-dire les deux camps) dans la crise postélectorale de 2010-2011 et donc permettra de dissiper certaines craintes de la part des réfugiés ivoiriens. A ce propos,

Justine Kaszuba (, 2013, p.20) relève que « les anciens combattants des deux côtés doivent être assurés de pouvoir bénéficier de l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR). Sans cela, nombre d'exilés pro-Gbagbo qui ont fui dans les pays, voisins notamment au Ghana et au Libéria ne voudront pas rentrer en Côte d'Ivoire » (Justine Kaszuba, 2013, p.20)

Nous comprenons ainsi l'importance du désarmement qui peut faciliter le retour des réfugiés ivoiriens surtout ceux qui ont été des acteurs majeurs lors des différentes crises armées. Sans oublier les difficultés de réintégration et le manque d'informations fiables sur la situation qui prévaut dans leur pays d'origine depuis leur départ. Ce qui ne favorise pas un retour volontaire de ces réfugiés.

II-Les problèmes de réintégration des réfugiés ivoiriens, le manque d'information sur la situation réelle en Côte d'Ivoire et la détérioration de la cohésion sociale (2002-2020)

Cette section met en relief les problèmes de réintégration des réfugiés ivoiriens, le manque d'informations et les difficultés de la réconciliation nationale qui entravent le retour des réfugiés dans leur pays d'origine.

2-1-Les difficultés de réintégration des réfugiés ivoiriens

Les difficultés de réintégration des réfugiés ivoiriens ne leur permettent pas à opter pour un retour volontaire dans leur pays d'origine. D'autant plus que certains réfugiés ivoiriens ont eu des responsabilités dans la crise postélectorale de 2010-2011 et même les autres crises qui l'ont précédée. La peur de ne pas pouvoir être bien réintégré dans la vie active, les empêchent de revenir dans leur pays d'origine. Mais aussi pour leur sécurité sociale, puisque certains parmi eux ont joué un rôle dans les crises armées. Ce qui fait que, cela constitue un obstacle à leur retour. La majorité des réfugiés ivoiriens se trouvent dans les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire. Même si la plupart d'entre eux sont des civils comme le souligne le HCR (rapport HCR, 2013, p.5) « il y a parmi eux un certain nombre de personnes qui ont un passé de combattant. En l'absence d'une réintégration adéquate, le retour de ces réfugiés en Côte d'Ivoire pourrait représenter un risque pour la stabilité du pays » (Rapport HCR, 2013, p.5)

Ainsi, au-delà de leur réintégration, leur retour peut constituer des problèmes de sécurité nationale. C'est ce qui explique en quelque sorte leur réticence. Mais, il ya aussi le déficit d'informations relatives à la

situation qui prévaut dans leur pays d'origine qui ne les rassure pas quant à leur sécurité. Et également, la méfiance qui s'installe au sein de la communauté qui contrarie les efforts de la réconciliation nationale.

2-2-Le manque d'informations crédibles sur le pays d'origine et le désaccord sur la question de la réconciliation

Le manque d'informations qui rassure les réfugiés ivoiriens dans les pays d'asile ne leur permet pas un retour volontaire. C'est la raison pour laquelle une signature d'accord tripartite entre les pays d'asile, le HCR, le pays d'origine est d'une importance capitale pour faciliter le retour volontaire des réfugiés ivoiriens dans les différents pays d'asile. De ce fait, selon l'IRIN (IRIN,2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco ,2021,p.406) « à la fin du mois de novembre 2013, le HCR, les autorités du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont tenu une réunion à Abidjan afin d'encourager les retours» (IRIN,2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco ,2021,p.406) .Cela nous permet de comprendre la nécessité de donner des informations crédibles aux réfugiés ivoiriens en temps réel sur la situation qui prévaut dans leur pays d'origine en terme sécuritaire, en terme de cohésion ou de réintégration des réfugiés ivoiriens. Nous comprenons aisément l'intérêt de cet accord tripartite et bien plus les décisions qui en émanent. D'après l'IRIN cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco (2021,p.406),plusieurs décisions relatives à la sécurité, à la justice et au conflit foncier était à l'ordre du jour au cours de cette réunion tripartite :« Nous avons décidé d'intensifier nos campagnes "come-and-tell visits" au Ghana afin de mieux informer les réfugiés sur la situation dans leur pays, en mettant l'accent sur la sécurité, la justice traditionnelle, les conflits liés à la terre »(IRIN,2013,cité par ESSE Kouamé Kouasi Jean Bosco ,2021,p.406). Il fallait aussi mettre l'accent sur les opportunités qui sont offertes aux réfugiés ivoiriens dès leur retour. Cela peut les encourager à revenir dans leur pays d'origine. Puisque le manque d'informations fiables sur ces possibilités ne facilite pas leur retour volontaire dans leur pays d'origine. Ainsi, d'après l'étude de l'IRIN (2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021,p.404), le HCR et le gouvernement ivoirien ont décidé de :

Mettre l'accent sur les « Go and See» des réfugiés pour leur permettre d'avoir un aperçu réel de la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire et leur permettre de transmettre des informations éclairées aux autres réfugiés et de mener une campagne de «Mass Info» dans les pays d'asile pour informer les réfugiés sur

les programmes de réintégration entrepris par tous les partenaires et le gouvernement au profit de tous les rapatriés.

(ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.404)

Ce manque d'informations de la part des réfugiés ivoiriens ne les rassure pas sur la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire. Ce qui les met dans une situation de doute et les contraint à demeurer dans les pays d'asile et plus précisément dans les camps. C'est l'exemple des réfugiés ivoiriens dans le camp de Little Wlebo en 2013. Ces réfugiés ivoiriens dans ces camps n'avaient pas de vraies informations sur la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire à cette époque. La raison, selon Justine Kaszuba (2013, p.37) est que « Les sources d'informations sur la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire dont disposent les réfugiés au Libéria sont assez diverses: amis, radio, journaux, passants. Les informations qui ont été rapportées dans le camp de Little Wlebo n'étaient pas positives » (Justine Kaszuba, 2013, p.37). Ainsi, le manque d'information fiable les oblige à hésiter sur un probable retour dans leur pays d'origine. Mieux cela les incite à rester longtemps dans le camp. Puisqu'ils n'ont aucune idée sur la situation sécuritaire, les opportunités qui leur seront offertes entre autres. Pour Justine Kaszuba (2013, p. 38) « Le manque d'information crédible, crée une confusion qui pousse les réfugiés ivoiriens à rester au Libéria plus longtemps qu'ils l'auraient souhaité » (Kaszuba, 2013, p.38). De ce fait, le manque d'informations crédibles sur la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire est un obstacle au retour des réfugiés ivoiriens. La détérioration de la cohésion sociale s'inscrit dans cette logique également. Cette détérioration de la réconciliation nationale augmente le sentiment d'insécurité qui anime les réfugiés ivoiriens. Sur ce point, l'IRIN (2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.406) démontre que « Pour la première fois depuis le début du conflit, les membres des partis au pouvoir et ceux du précédent parti se sont rencontrés pour parler. Mais les deux camps sont toujours en désaccord sur la question de la réconciliation ». (IRIN 2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, p.406) .Les difficultés liées à la réconciliation nationale ne donnent pas de perspectives de retour des réfugiés ivoiriens. Puisque cela peut les plonger dans un passé douloureux, en témoigne les séquelles des crises armées. C'est pour cette raison que le désaccord entre les deux camps inquiète les réfugiés ivoiriens, qui ont été victimes de la discorde entre les deux partis opposés lors de la crise postélectorale. D'après l'étude de l'IRIN (2013, cité par ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, p.406) les difficultés de réconciliation sont nées du désaccord sur la question de la nationalité, des élections, de la sécurité et des conflits :

Le parti de Laurent Gbagbo est favorable à l'instauration d'un dialogue national afin de parler de la question de la nationalité, des élections de 2010, de la sécurité et des conflits liés à la terre, entre autres choses, mais le gouvernement indique qu'il n'est pas nécessaire de lancer un dialogue national, soulignant qu'il a invité ses adversaires à entrer au gouvernement, mais que le parti de Laurent Gbagbo a rejeté cette offre. (IRIN 2013, cité ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, p.406)

La détérioration de la cohésion sociale décourage les réfugiés ivoiriens à revenir dans leur pays d'origine. Dans la mesure où, elle liée à leur sécurité au sein de la communauté. Dans cette perspective, selon Justine Kaszuba (2013, p. 39) « Beaucoup de réfugiés ivoiriens au Libéria ne voient pas comment une réconciliation pourrait aboutir si seulement un seul camp est jugé pour ses crimes. La majorité des personnes enquêtées ne pouvaient donner de date précise concernant leur retour en Côte d'Ivoire » (Justine Kaszuba, 2013, p.39). Le maintien du vivre en ensemble est important pour les différentes communautés. Cela ne doit pas être impacté par les difficultés de la réconciliation. Au contraire, il doit renforcer davantage les efforts de la réconciliation pour inciter les réfugiés ivoiriens à rentrer dans leur pays. Comme le souligne l'OCHA (rapport, 2013, p.8) « Il est d'autant plus important d'investir dans la consolidation de la paix et la création d'un environnement sécurisé pour soutenir le retour durable des populations, et renforcer en particulier la cohésion sociale entre les différentes communautés » (Rapport OCHA, 2013, p.8). De ce point de vue, il va s'en dire que la détérioration de la cohésion sociale impacte négativement le retour des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine. De ce fait, il apparait clairement que la crise de confiance ou la méfiance au sein de la communauté constituent des obstacles qui empêchent le retour volontaire des réfugiés ivoiriens dans leur pays d'origine.

Conclusion

En définitive, il ressort que plusieurs facteurs expliquent la réticence de certains réfugiés ivoiriens pour un retour volontaire dans leur pays d'origine. Les principaux facteurs évoqués par la majorité des réfugiés ivoiriens qui refusent de retourner dans leur pays sont d'ordre sécuritaire notamment la crainte d'enlèvement, de poursuites ou des représailles. Certains parmi eux évoquent le manque d'informations crédibles sur la

situation qui prévaut en Côte d'Ivoire. Ils ont encore en mémoire les séquelles des différentes crises armées qu'ils ont vécues avant leur fuite. D'autres par contre, expliquent leur non-retour par la détérioration de la cohésion sociale au sein des communautés. La méfiance et la crise de confiance qui s'installent dans les communautés ne permettent pas un retour volontaire des réfugiés ivoiriens dans leur pays. Parmi ces réfugiés ivoiriens, pour certains d'entre eux, la question de leur réintégration ne leur permet de retourner dans leur pays d'origine. Même si des efforts ont été faits dans ce sens de la part de leur pays d'origine. Il est temps que le gouvernement ivoirien et ses partenaires opérationnels œuvrant dans les actions humanitaires au profit des réfugiés se penchent sur cette question. Pour que tous les réfugiés ivoiriens décident volontairement de regagner leur pays. Car, comme le stipule la constitution du 1^{er} août 2000 (article 12, alinéa 1 constitution du 1^{er} août 2000, p.3): « aucun ivoirien ne peut être contraint à l'exil », puisque pour le HCR, « un réfugié dans le monde, c'est de trop ».

Références bibliographiques

Esse Kouamé Kouassi Jean Bosco (2021), *Les réfugiés et les déplacés internes en Côte d'Ivoire : la politique de l'Etat (1990-2016)*, Thèse de doctorat unique en Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 516p.

Kaszuba Justine (2013), *Les réfugiés ivoiriens sont-ils à même de retrouver une place de la société ivoirienne ? Le cas des réfugiés ivoiriens au Libéria*, mémoire de stage de fin d'études ,master2 langues étrangères appliquées, analyse des crises et actions humanitaires,62p.

Unhcr (2013), *rapport de l'unité en charge des droits de l'homme, division de la protection internationale*, 13p.

Irin (2013) : *Les Ivoiriens réfugiés au Ghana et au Togo craignent des représailles*» publié le 19 décembre 2013, disponible sur [http://www.irinnews.org/fr/report/Les Ivoiriens réfugiés au Ghana et au Togo craignent des représailles.html](http://www.irinnews.org/fr/report/Les_Ivoiriens_refugiés_au_Ghana_et_au_Togo_craignent_des_représailles.html), consulté le 8 août 2017 à 14h 15min.)

Rapport de la Commission Nationale d'enquête (2012), *rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011*, 35p.

Rapport Hcr A/HRC/26§56 (2014), 22 p.

Rapport Ocha (2013), *Côte d'Ivoire : Besoins humanitaires en phase de transition*, 34p.

Rapport Jam (2012), *mission conjointe d'évaluation à l'Ouest de la Côte d'Ivoire*, 56p.

République de Côte d'Ivoire (2000) , Loi n°2000-513 du 1^{er} Août 2000 portant constitution de la Côte d'Ivoire,50p.